

# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 18 septembre 2019

## LES RÉSULTATS DE LA 42<sup>E</sup> ÉLECTION GÉNÉRALE SONT MAINTENANT OFFICIELS

Les résultats officiels de la 42<sup>e</sup> élection générale du Manitoba peuvent maintenant être consultés sur le site Web d'Élections Manitoba au [www.electionsmanitoba.ca/fr](http://www.electionsmanitoba.ca/fr).

Les résultats de cette élection ont changé la représentation des partis à l'Assemblée législative de la façon suivante :

| Parti inscrit                               | Candidats élus en 2016 | Candidats élus en 2019 |
|---|------------------------|------------------------|
| Parti libéral du Manitoba                   | 3                      | 3                      |
| Nouveau Parti démocratique du Manitoba      | 14                     | 18                     |
| Parti progressiste-conservateur du Manitoba | 40                     | 36                     |

En vertu de l'article 165(2) de *Loi électorale*, un candidat ou un électeur de la circonscription électorale peut demander un dépouillement judiciaire d'ici le 2 mai 2016. S'il n'y a aucune demande, au 23 septembre 2019, le directeur général des élections reçoit de chaque bureau du directeur du scrutin le décret électoral donnant le nom de la personne qui a été élue dans la circonscription électorale.

Sur les 870 080 électeurs inscrits, 478 466 ont voté dans le cadre de la 42<sup>e</sup> élection générale. Le taux de participation s'élevait à 54,99% pour toute la province, comparativement à 57,57 % lors de la précédente élection provinciale.

Durant les huit jours du vote par anticipation, du 29 août au 5 septembre, 112 915 Manitobains ont voté aux centres de scrutin par anticipation dans toute la province.

Élections Manitoba tient à souligner la contribution des plus de 8 000 directeurs du scrutin et membres du personnel sur le terrain et au bureau principal qui ont participé à l'organisation de l'élection. Nous les remercions d'avoir joué un rôle dans le processus démocratique de notre province.

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :  
Christiana Jones, agente des communications  
Téléphone : 204 945-5795 | Sans frais : 1 866 628-6837  
Courriel : [cjones@elections.mb.ca](mailto:cjones@elections.mb.ca)